



CHAMPIONNATS DE BELGIQUE 2021-2022

CONDITIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Candidature	4
3.	Attribution	4
4.	Conditions generales	5
4.1	Résiliation et différends	5
4.2	Assurances.....	6
4.3	Annulation	6
5.	Conditions financières	7
6.	Logistique générale.....	8
6.1	Contrôle antidopage	8
6.2	Catering Staff Belgian Cycling.....	8
7.	Sécurité	9
7.1	Services médicaux épreuves cyclistes	9
7.2	Sécurité générale de l’organisation et du public.....	9
8.	Marketing et communication	10
8.1	Sponsoring.....	10
8.2	Directives publicitaires	10
8.3	Promotion et Communication.....	11
8.3.1	Porteurs de communication	11
8.3.2	Affiche.....	11
8.3.3	Programme	12
8.3.4	Cartes.....	12
8.3.5	Vente de cartes.....	12
8.3.6	Campagne médiatique	13
8.3.7	Droits de diffusion (télé, internet et radio)	13
8.3.8	Fiche Technique.....	13
8.3.9	Site internet et autres moyens de communication.....	14
9.	Presse.....	14
9.1	Conférence de presse.....	14

9.2	Procédure d'accréditations	14
9.3	Salle de presse	14
10.	VIP.....	16
10.1	Salle VIP	16
10.2	Accueil VIP	16
10.3	FORMULES VIP.....	17
	Annexe 1 - Carte membre & Carte officielle	18
	Annexe 2 – Affiche.....	19
	Annexe 3 – Caution bancaire irrévocable.....	20
	Annexe 4 - Protocole podium championnats	21

1. INTRODUCTION

Saviez-vous que votre ville ou commune pouvait accueillir la prochaine course du maillot tricolore ? En tant que ville ou commune d'accueil vous pouvez bel et bien jouer un rôle primordial dans l'organisation de nos championnats de Belgique de cyclisme. D'année en année, de nombreuses villes et communes belges organisent les championnats de cyclisme nationaux. Il va de soi que chaque championnat de Belgique marque l'histoire nationale du sport.

L'association de votre ville ou commune à un championnat de Belgique ne vous fera pas seulement investir dans le cyclisme, mais aidera à la construction d'un futur sportif pour chacun, dans un lieu où le sport peut être pratiqué de manière sûre, sur un circuit fermé à toute circulation. Vous pourrez promouvoir non seulement le vélo en général, mais le mouvement et le sport en particulier.

La présence en masse du grand public lors des championnats de Belgique démontre que la Belgique est toujours une nation de cyclisme du plus haut niveau. Dans une atmosphère unique et conviviale de solidarité et de fierté nationale, le cyclisme se dénoue comme sport du peuple par excellence.

L'organisation d'un Championnat de Belgique est également une excellente occasion pour les clubs locaux de promouvoir leurs propres épreuves et compétitions. Grâce aux efforts et à l'aide de nombreux volontaires, vous avez dès à présent tout ce qu'il vous faut pour organiser avec soin un tel événement.

Il est vrai que les coureurs travaillent une année entière afin de pouvoir briller devant leur propres supporters avec l'espoir d'entendre retentir la Brabançonne à partir de la plus haute marche du podium. Le maillot tricolore est un maillot convoité, qui circulera au peloton pendant une année entière.

Pensez-vous être réceptif à l'idée de positionner votre commune de façon nationale, avec une attention médiatique adéquate sur un événement sportif? Serait-il envisageable de générer un surplus de citymarketing en soutenant un événement favorable au tourisme et à l'économie locale?

Nous espérons que votre intérêt a été retenu, et que vous avez envie de réfléchir avec Belgian Cycling sur l'organisation d'un championnat. Le guide d'organisation en annexe vous donnera en tout cas une bonne impression.

À part ce guide, il existe également un guide plus spécifique par discipline, dans laquelle les Championnats de Belgique sont divisés en 4 catégories.

2. CANDIDATURE

La ville, commune ou province (nommée ci-après « organisateur ») est à même de choisir le Championnat qu'elle désire organiser.

En outre, l'organisateur peut poser sa candidature pour plusieurs championnats et/ou plusieurs années. Pour cela, la ville, commune ou province remplira deux formulaires officiels de candidature, signés par les personnes compétentes, soit le bourgmestre de la ville/commune ou le gouverneur et le griffier de la province en question. Les signatures seront précédées de la mention manuscrite « LU ET APPROUVÉ ».

Après avoir posé votre candidature chez Belgian Cycling, celle-ci peut être retenue ou non.

Chaque candidature sera accompagnée d'un dossier technique (concis) incluant quelques propositions de parcours et d'accommodations ainsi qu'un organigramme composé de différents groupes de travail comprenant des spécialistes du domaine (*voir cahiers de charges spécifiques pour plus de détails*).

Chaque ville, commune ou province s'engage, via sa candidature, à organiser le Championnat de Belgique de cyclisme conformément au cahier des charges fourni et ce, après l'approbation de Belgian Cycling.

Les candidatures pour les différents Championnats de Belgique peuvent être déposées librement et de manière permanente.

Ladite candidature sera envoyée par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous. Celle-ci portera la mention : « Candidature Championnat de Belgique » :

BELGIAN CYCLING

À l'attention du Président Fédéral
Rue de Bruxelles 482 – 1480 Tubize

3. ATTRIBUTION

Belgian Cycling examinera et attribuera les différents Championnats de Belgique en toute objectivité. La décision sera communiquée de façon écrite. En cas de besoin, il est toujours possible qu'une reconnaissance des lieux se fasse avant l'attribution. Un dossier technique plus élaboré peut également être requis en avance. Une attribution se fait toujours sous réserve de l'inspection définitive du circuit, par la commission sportive de Belgian Cycling (route, piste, cyclocross, MTB, Trial, BMX, BMX Freestyle) lors d'une visite technique. L'organisateur est demandé de proposer quelques circuits et de donner accès aux accommodations lors de cette visite.

4. CONDITIONS GENERALES

Belgian Cycling soutiendra l'organisateur grâce à des conseils, une présence lors de réunions de travail, la communication (médias sociaux, site internet....) et un appui logistique.

L'organisateur garantira une organisation sportive conforme aux directives des règlements sportifs de Belgian Cycling.

L'organisateur tiendra également compte des directives relatives à l'organisation des épreuves cyclistes de l'Arrêté Royal du 28 juin 2019 à consulter via le lien: <http://www.belgiancycling.be/content.asp?language=fr&id=150&subid=438>

Un débriefing (sous forme d'un rapport d'évaluation) sera organisé après ledit Championnat de Belgique.

4.1 Résiliation et différends

Si, pour une raison quelconque, la ville, commune ou province en question se trouve dans l'incapacité de tenir ses engagements, le différend sera soumis à la CBAS (Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport), qui proposera à l'organisateur un arrangement financier à l'amiable.

L'organisateur acceptera la compétence de Belgian Cycling.

Tout différend entre parties, qui ne soit pas d'ordre sportif, sera soumis à un arbitrage.

Si aucun accord n'est trouvé, chacune des parties en cause désignera un arbitre. Dans le cas où l'une des parties négligerait de désigner son arbitre dans le délai imparti, le différend sera tranché par le Tribunal compétent de Bruxelles.

L'organisateur s'engage à ne plus changer le parcours et/ou l'organisation après le rapport officiel de reconnaissance établi par la R.L.V.B., sans accord explicite et écrit de cette dernière.

4.2 Assurances

L'assurance de Belgian Cycling (aussi : licence d'organisation) inclut :

- responsabilité civile de l'organisateur d'une épreuve cycliste ;
 - responsabilité civile des municipalités d'une commune ou autres services publics qui accordent leur assistance à l'épreuve ;
 - responsabilité civile des municipalités d'une commune ou autres services publics pour le prêt de leur matériel ;
 - responsabilité civile des membres des services d'ordre, directeurs sportifs, signaleurs et autres bénévoles, en service de Belgian Cycling et les membres des différentes commissions ;
 - responsabilité civile des coureurs et des personnes habilitées à suivre l'épreuve dans leur fonction.
- La police d'assurance complète peut être sollicitée auprès de Belgian Cycling.

4.3 Annulation

Dans le cas où l'organisateur se voit contraint d'annuler le Championnat, pour une quelconque raison, en partie ou totalement, l'organisateur et Belgian Cycling négocieront afin de programmer une nouvelle date au cours de cette même année d'organisation. L'organisateur est alors sommé de rembourser à Belgian Cycling l'entièreté des frais liés au Championnat, paiements, coûts et intérêts des sponsors et partenaires compris.

Si aucune autre date n'est trouvée pour l'année en cours et que le Championnat se voit totalement annulé, l'organisateur devra à Belgian Cycling les sommes suivantes :

- 50% du montant minimum d'attribution, si l'annulation a lieu à plus d'un an de la date d'organisation;
- 100% du montant minimum d'attribution, si l'annulation a lieu à moins d'un an de la date d'organisation.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

L'organisateur s'engage à respecter et exécuter les obligations et directives du guide d'organisation d'un Championnat de Belgique. En cas d'extrême négligence de l'organisateur, Belgian Cycling peut réclamer un dédomagement d'au moins 10.000 euro, montant qui peut augmenter en fonction des dommages et intérêts.

L'organisateur s'engage à supporter toutes les charges afférentes à l'organisation du Championnat, y compris les taxes, la rémunération équitable et les droits d'auteur (SABAM).

Tous les droits de concession et de catering appartiennent a priori exclusivement à Belgian Cycling. Ces droits peuvent toutefois être concédés à l'organisateur après consultation.

L'organisateur a l'obligation de verser antérieurement au Championnat le montant d'attribution intégral à Belgian Cycling, conformément à l'introduction officielle de la candidature.

Un premier ajust devra être versé dans les 30 jours après l'attribution provisoire. Ce montant restera la propriété irrévocable de Belgian Cycling. Celui-ci représente 20% du montant net agréé de l'attribution (avec un minimum de 500 euros). Belgian Cycling rédigera pour cela une facture. La reconnaissance aura lieu après le paiement du premier ajust. En particulier pour les Championnats de Belgique Route Hommes Elite et Cyclocross Elite, une garantie bancaire sera demandée pour les 80% restant. Les délais suivants seront repris dans la garantie bancaire. Voir annexe 3. Un deuxième ajust de 20% sera demandé à 18 mois de l'événement, un troisième ajust à 12 mois de l'événement, ainsi qu'un quatrième ajust de 20% et un cinquième ajust, au plus tard 2 mois avant la date de l'événement. En cas de rupture de l'accord, les montants repris dans cette garantie bancaire resteront la propriété de Belgian Cycling. Les ajust ci-dessus seront facturés pour les autres Championnats de Belgique. Le montant mentionné est à verser sur le compte **BE08 3930 2820 0013** au nom de Belgian Cycling, Rue de Bruxelles 482 à 1480 Tubize, 2 mois avant le début du Championnat de Belgique. Après celui-ci, la garantie bancaire sera libérée. Après consultation, la facturation pourra également se faire via l'asbl Be Cycling si le grade de service de l'asbl prévaut à celui de Belgian Cycling.

6. LOGISTIQUE GÉNÉRALE

L'appui logistique que Belgian Cycling peut mettre à disposition de l'organisateur, fait objet d'un cahier de charges plus spécifique, lié à la catégorie d'organisation. Il s'agit entre autres :

- du portique d'arrivée
- de la photofinish
- du podium protocolaire (voir annexe 4 : protocole de la cérémonie)
- sonorisations
- speakers publics
- communications radio
- zone de départ
- dossards, épaulettes
- plaques de cadre, plaques de guidon
- panneaux numériques
- fléchage.

6.1 Contrôle antidopage

Les contrôles antidopage sont effectués suivant le règlement de l'autorité en matière de dopage régional.

- L'espace dédié au contrôle antidopage est à diviser en 3 locaux fermés:
 - Une salle d'attente
 - Une salle administrative (formalités)
 - Une salle avec toilettes et lavabo isolés pour le prélèvement
- L'organisateur prévoit suffisamment de bouteilles d'eau minérale (0,25l à bouchon fermé) ;
- Le local est séparé des autres locaux officiels ;
- Le local se situe le plus près possible de l'arrivée (avec une distance maximale de 500m) ;
- Le local, si possible, se trouve dans un cabinet médical ;
- Les coureurs désignés au contrôle antidopage sont accompagnés par des chaperons, désignés par l'autorité en matière de dopage régional;
- Les locaux du contrôle antidopage sont fléchés clairement à partir de la zone d'arrivée.

6.2 Catering Staff Belgian Cycling

L'organisateur prévoit suffisamment de sandwiches pour les officiels de Belgian Cycling (service médical, commissaires, collaborateurs). Le nombre exact sera communiqué par Belgian Cycling de telle manière à ce qu'ils puissent être prévus.

7. SECURITE

7.1 Services médicaux épreuves cyclistes

- L'assistance médicale devra être prévue suivant le « Tableau Services Médicaux Epreuves Cyclistes ». (spécifique pour les championnats de Belgique).
- L'organisateur est lui-même responsable pour la désignation d'un médecin avec voiture et chauffeur dans l'épreuve.
- L'organisateur prévoit deux ambulances et différents postes de secourisme sur le circuit, dont au moins 1 dans la zone d'arrivée. Un plan reprenant les différents postes de premiers secours sur le parcours doit être rédigé. L'organisateur peut choisir la voiture ou le service de secourisme, tant que ceux-ci sont prévus.

7.2 Sécurité générale de l'organisation et du public

- L'organisateur veille à la présence des services d'ordre nécessaires et de l'assistance médicale en tenant compte du nombre de spectateurs attendu. Dans ce cas, la commune rédigera un Plan particulier d'urgence et d'intervention (PPUI).

8. MARKETING ET COMMUNICATION

8.1 Sponsoring

- L'organisateur devra toujours informer Belgian Cycling de ses éventuels contrats de sponsoring afin de pouvoir les approuver.
- Ultérieurement un an avant les Championnats de Belgique, Belgian Cycling sera en mesure de communiquer une liste de ses sponsors et partenaires exclusifs et non-exclusifs. Après avoir communiqué cette liste à l'organisateur, ce dernier pourra entamer les démarches envers des propres sponsors.
- L'organisateur ne pourra pas attirer des partenaires concurrentiels pour le sponsoring du Championnat de Belgique dans les mêmes secteurs que les sponsors exclusifs de Belgian Cycling. L'organisateur a donc le droit d'attirer des sponsors, à condition qu'ils n'entrent pas en concurrence avec ces derniers.
- À chaque moment, Belgian Cycling a le droit d'attirer des sponsors supplémentaires (pas forcément spécifiquement dans le cadre de cet événement), pour autant que l'exclusivité du secteur n'a pas encore été revendiquée et communiquée par l'organisateur.

8.2 Directives publicitaires

- Les sponsors principaux et partenaires de la Belgian Cycling Team sont mis en exergue lors du Championnat de Belgique sur le plan publicitaire.
- L'organisateur a le droit d'attirer des sponsors et leur offrir une visibilité publicitaire le long du circuit, dans la zone d'arrivée, sur le portique et le podium, à condition que l'exclusivité des sponsors/secteurs de Belgian Cycling soit garantie.
- Chaque forme de publicité sur et autour du circuit doit préalablement être soumise à l'approbation de Belgian Cycling.
- Le plan publicitaire est établi à l'avance avec la coordination de Belgian Cycling.
- Les prescriptions publicitaires suivantes sont en vigueur :
 - Présence proportionnelle entre les sponsors de l'organisateur et de Belgian Cycling (principe de 50/50 en ce qui concerne l'espace publicitaire) ;
 - Sponsors principaux : présence proportionnelle sur le podium, le portique, les banderoles dans les environs immédiats de la ligne d'arrivée, dans les virages (télé) et sur le parcours, refends dans la zone d'arrivée et le long du circuit ;
 - Sponsors secondaires : présence proportionnelle sur le podium, des banderoles sur le circuit et dans la zone d'arrivée, refends le long du circuit ;
 - Partenaires Belgian Cycling Team : présence sur le circuit ;
 - Les partenaires de Belgian Cycling ont le droit d'installer un stand d'exposition sans frais dans la zone d'exposition. Les modalités seront convenues en concertation avec Belgian Cycling. Les deux parties seront toujours tenues au courant à l'avance ;

- L'organisateur pourra également vendre de l'espace dans la zone expo à des sociétés qui ne sont pas partenaires, sans devoir tenir compte de l'exclusivité.
- Des structures gonflables et des arches seront seulement placées après l'autorisation de Belgian Cycling et cela conformément à la réglementation.
- L'organisateur fournit un plan détaillé sur lequel la publicité pourra être implémentée. Sur base de ce plan, une répartition de la publicité sera rédigée entre les sponsors de l'organisateur et les sponsors de Belgian Cycling, selon le principe de 50/50.
- D'éventuelles modifications du plan publicitaire peuvent toujours être discutées en fonction de la position des caméras.
- Le long du circuit, suffisamment de structures (barrières nadar, héras) doivent être placées en fonction de la répartition proportionnelle des sponsors de l'organisation et de Belgian Cycling.

8.3 Promotion et Communication

Les logos de Belgian Cycling, de Cycling Vlaanderen et de la F.C.W.B. devront apparaître dans toutes les communications.

8.3.1 PORTEURS DE COMMUNICATION

- Les logos des sponsors et des partenaires de Belgian Cycling sont repris sur tous les imprimés (papier à lettre, invitation conférence de presse, programme, affiche, carte, dépliant ...) et tous les autres moyens de communication : site internet, écrans LED, etc.
- L'exclusivité des sponsors principaux et secondaires de Belgian Cycling est de nouveau applicable.
- Le principe de 50/50 est d'application pour la répartition de l'espace sur tous les imprimés et moyens de communication.

8.3.2 AFFICHE

- L'affiche dont le titre sera rédigé dans les trois langues nationales, est conçue et imprimée par les soins de l'organisateur. La priorité est donnée à la langue de la région dans laquelle le championnat se déroule.
- Les couleurs nationales doivent figurer sur l'affiche.
- Les logos de Belgian Cycling, de Cycling Vlaanderen et de la F.C.W.B. ainsi que les logos des sponsors et des partenaires de Belgian Cycling figurent sur l'affiche, proportionnellement avec les logos des sponsors de l'organisation (50/50).
- Belgian Cycling fournit un nombre de modèles établis pour l'affiche, parmi lequel l'organisateur peut faire son choix.
- Une épreuve de l'affiche sera soumise à l'approbation de Belgian Cycling au moins six semaines avant le Championnat, en tout cas avant l'impression.

Voir annexe 3.

8.3.3 PROGRAMME

- La rédaction d'un programme n'est pas obligatoire.
- Au cas où l'organisateur décide de rédiger un programme, une page en couleur reprenant les logos des sponsors et de tous les partenaires de Belgian Cycling Team est gratuitement prévue dans le programme.
- Les revenus du programme reviennent intégralement à l'organisateur.
- L'exclusivité des sponsors de Belgian Cycling n'est pas d'application pour le programme. L'organisateur peut donc attirer des sponsors concurrentiels pour compléter celui-ci.
- Une épreuve du programme sera soumise à l'approbation de Belgian Cycling au moins six semaines avant le Championnat, en tout cas avant l'impression.

8.3.4 CARTES

- L'organisateur se charge de la conception et de l'impression des cartes.
- Les cartes et les cartes parking suivent le code couleurs suivant (en fonction du fléchage de Belgian Cycling relatif aux parkings correspondants) :
 - Dénomination: "Presse" - vert (badge)
 - Dénomination : "Officiels Belgian Cycling » - (Photofinish / Telecom / Docteur / Collège des Commissaires) - rouge (badge)
 - Dénomination : "Collaborateurs/ Services de secours" - orange (badge)
 - Dénomination : "Coureurs / Teams" - bleu (carte)
 - Dénomination : "Voitures neutres" - bleu (badge)
 - Dénomination : "Public" - blanc ou au choix (carte ou bracelet)
- Belgian Cycling fournit à l'organisateur une liste détaillée des besoins et des quantités de cartes/badges et cartes parking.
- La face arrière du badge reprend de préférence une liste des numéros de téléphone des personnes responsables.
- Les cartes et les badges seront livrés à Belgian Cycling au moins 6 semaines avant l'événement. Si les imprimés ne sont pas livrés dans ce délai, les imprimés seront produits par Belgian Cycling aux frais de l'organisateur.
- En ce qui concerne ses propres invités, Belgian Cycling investit dans des tickets VIP digitaux (plateforme de ticketing www.mijnevent.be). L'organisateur donne accès à l'événement, aux teneurs de telles cartes.

8.3.5 VENTE DE CARTES

- Les revenus de la vente des cartes d'entrée, d'arrangements VIP, etc reviennent intégralement à l'organisateur.
- L'organisateur a le droit de fixer les prix d'entrée, sur conseil de Belgian Cycling et tenant compte de la réglementation en vigueur.

- Les membres de Belgian Cycling, de Cycling Vlaanderen et de la F.C.W.B. reçoivent, sur présentation de leur carte de membre de l'année en cours (*voir annexe 2*), une réduction sur le prix d'entrée de :
 - 1 euro quand le prix d'entrée est inférieur à 10 euros
 - 2 euros quand le prix d'entrée est supérieur à 10 euros
- Les teneurs d'une carte officielle de Belgian Cycling, de Cycling Vlaanderen et de la F.C.W.B. ont accès gratuitement au championnat, sur présentation de leur carte valable. (*voir annexe 1*)
- Les réductions seront effectuées directement à la caisse.

8.3.6 CAMPAGNE MÉDIATIQUE

- L'organisateur peut lancer une campagne médiatique dans toutes les médias afin d'annoncer le Championnat de Belgique.
- Les logos des sponsors et des partenaires de la R.L.V.B. et de l'organisateur y seront dès lors repris, selon le principe de 50/50.
- La publicité est soumise à l'approbation de Belgian Cycling.
- Belgian Cycling pourra également organiser, en concertation avec son propre partenaire média, une campagne médiatique dans laquelle le même principe sera appliqué. Toutefois, l'annonce publicitaire et les incrustations de logos lors des émissions, font partie des droits de diffusion (télévision, internet et radio) de Belgian Cycling. Le principe de 50/50 n'est pas d'application ici.

8.3.7 DROITS DE DIFFUSION (TÉLÉ, INTERNET ET RADIO)

- L'exclusivité des droits de diffusion de télévision, internet et radio revient à Belgian Cycling. La chaîne partenaire de Belgian Cycling détient également l'exclusivité en ce qui concerne la publicité média sur le parcours.
- Si l'organisateur souhaite conclure un accord avec une radio ou une télévision locale, régionale ou nationale, ou un fournisseur internet/telecom, le partenaire de Belgian Cycling doit préalablement donner son accord écrit. Sans cet accord écrit, l'autorisation de filmer des images de course ne sera pas donnée.
- L'annonce publicitaire et les incrustations de logos lors des émissions, font partie des droits de diffusion (télévision, internet et radio) de Belgian Cycling. L'exclusivité est réservée à Belgian Cycling.

8.3.8 FICHE TECHNIQUE

- Belgian Cycling rédige une fiche technique bilingue.
- La fiche technique est fournie à l'organisateur pour publication.

8.3.9 SITE INTERNET ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION

- L'organisateur accordera une attention particulière en ce qui concerne la fiche technique, mobilité, parkings...sur son site internet.
- L'organisateur établira une rubrique presse comprenant un lien vers le chef de presse pour toute demande d'accréditation.
- Les logos des sponsors (principaux et secondaires) de Belgian Cycling seront repris selon le principe de 50/50. L'exclusivité des sponsors principaux et des sponsors secondaires est d'application.
- L'emplacement des écrans sur le circuit ou dans les espaces VIP fera également l'objet du principe de 50/50.

9. PRESSE

9.1 Conférence de presse

- L'organisateur peut tenir une conférence de presse pour annoncer le Championnat de Belgique.
- Lors de la présentation et/ou dans le dossier de présentation, l'organisateur mentionnera toujours les sponsors de Belgian Cycling (présence dans la présentation powerpoint et autres visuels selon le principe de 50/50).
- Le scénario de la conférence de presse sera discuté à l'avance avec Belgian Cycling (date, présence, orateurs, contenu, préface du président, visibilité des partenaires).
- Belgian Cycling recevra à temps une invitation pour la conférence de presse qui pourra être envoyée aux partenaires/membres de Belgian Cycling.

9.2 Procédure d'accréditations

- Le chef de presse de Belgian Cycling est responsable de l'accréditation de la presse et de la coordination dans la salle de presse le jour de l'événement. Il s'occupe de la répartition des badges et des cartes parking à l'avance. Le jour-même, il fait la coordination dans la salle de presse.
- L'organisateur souhaitant impliquer le chef de presse dans l'organisation de sa propre conférence de presse, comprend que cela ne fait pas parti de l'accord entre Belgian Cycling et l'APBJS.

9.3 Salle de presse

- Le chef de presse visitera la salle de presse avant l'événement.

- La salle de presse sera opérationnelle dès le jour de la reconnaissance officielle du parcours.
- L'organisateur met un collaborateur à disposition du chef de presse afin de copier la listes des participants et les résultats avant de les annoncer dans la salle de presse. Le collaborateur contrôle également que seule la presse accréditée ait accès à la salle de presse.
- L'organisateur prévoit suffisamment de tables, de chaises, de prises et de rallonges dans la salle de presse.
- Egalement disponible : une connection WIFI performante pour un nombre suffisant de personnes (l'envoi de fichiers photo lourds doit être simple et rapide). Cette connection sera testée à l'avance.
- Si la connection internet est sécurisée par un mot de passe, l'organisateur communiquera ce mot de passe au chef de presse. Dans la salle de presse, l'organisateur prévoit également une excellente réception pour les téléphones portables.
- Catering: des boissons non alcoolisées et des sandwiches sont mis à disposition tout au long de la journée.
- La salle de presse se trouve la plus près possible du parking presse (parking particulier), de la zone d'arrivée et des vestiaires des coureurs.
- Belgian Cycling organisera la réception de radio tour dans la salle de presse.
- Il est souhaitable d'insérer le formulaire d'accréditation sur le site internet de l'organisateur. Ce document sera envoyé au chef de presse.
- La salle de presse sera ouverte jusque maximum 3 heures après la dernière arrivée.
- L'organisateur se chargera de l'accompagnement des trois premiers coureurs vers la salle de presse.

10. VIP

L'organisateur mettra à disposition de Belgian Cycling un certain nombre de cartes VIP et de cartes d'entrée libre.

10.1 Salle VIP

- L'organisateur met à disposition de façon gratuite, une salle VIP agréable et bien aménagée (tables, chaises, décoration) et contacte lui-même un traiteur pour la livraison des repas. Belgian Cycling n'intervient pas dans les frais d'aménagement de l'espace (meubles, chapiteau, écrans ou animation). En tout cas, l'organisateur prévoit un contact avec le traiteur préférentiel de Belgian Cycling afin d'obtenir une offre de prix. L'accord de Belgian Cycling sur le menu et sur le prix est toujours demandé. Belgian Cycling peut toujours contacter son propre traiteur au cas où un accord n'est pas trouvé avec l'organisateur sur la livraison des repas.
- L'espace VIP se situe à proximité de l'arrivée et du parking VIP. Il s'agit d'un espace commun partagé entre les invités de la commune, de l'organisateur et de Belgian Cycling.
- Si la salle VIP se situe le long du parcours, une zone de sécurité de 75cm entre la salle et le parcours doit obligatoirement être prévue.
- Si la distance entre la salle et le parking VIP est trop importante, l'organisateur prévoit une navette pour les invités.
- L'organisateur prévoit un nombre d'invités pour Belgian Cycling dans cet espace.

Le nombre exact sera communiqué à temps par Belgian Cycling. La facturation se fait sur base du dernier nombre communiqué (et non pas sur les nombres maximum établis dans le cahier des charges).

10.2 Accueil VIP

- Un desk séparé est prévu à l'accueil pour les invités de Belgian Cycling. Les cartes sont échangées contre un bracet d'identification fourni par Belgian Cycling, ou après concertation avec l'organisateur, par ce dernier. Belgian Cycling s'occupera elle-même de l'accueil et de l'accompagnement de ses invités.
- L'organisateur prévoit au moins 2 personnes pour le contrôle de sécurité à l'entrée de la salle VIP.
- L'accueil se fait en collaboration avec Belgian Cycling qui prévoit 2 hôtesses pour l'accueil.
- L'organisateur peut se charger de l'accueil de ses propres invités.

10.3 Formules VIP

Pour le Championnat de Belgique Route Elite et le Championnat de Belgique Cyclocross Elite, 2 formules sont à prévoir pour les invités de Belgian Cycling :


1/VIP-Café ou VIP-Bar est une formule à tables mange-debout offrant un open bar avec des snacks, formule accessible de 11h00 à 19h00 ;

2/VIP-Lunch est un formule assise avec service à table (sous forme de menu) ou self-service (buffets), formule accessible de 11h30 à 19h00.

Pour tous les autres Championnats de Belgique, la première formule suffit.

- Belgian Cycling prévoit une participation par invité de la fédération. Cependant, le paiement anticipé relatif aux arrangements VIP n'incombe pas à Belgian Cycling.

ANNEXE 1 - CARTE MEMBRE & CARTE OFFICIELLE

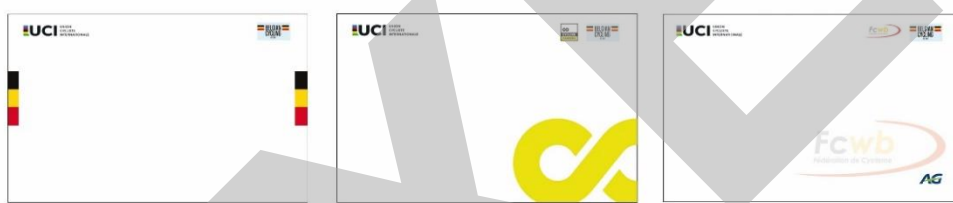




VERMINDERING TOEGANGSPRIJS WIELERWEDSTRIJDEN 2020 RÉDUCTION AU PRIX D'ENTRÉE ÉPREUVES CYCLISTES 2020

Leden van Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen en de Fédération Cycliste Wallonie-Bruxelles genieten **KORTING** op de toegangsprijs voor alle wielervedstrijden van de KBWB / CV / FCWB.
Deze korting geldt enkel op vertoon van één van de onderstaande kaarten.

Les membres de Belgian Cycling, de Fédération Cycliste Wallonie-Bruxelles et de Cycling Vlaanderen bénéficient d'une **REDUCTION** sur le prix d'entrée à toutes les épreuves cyclistes de la RLVB / FCWB / CV.
Cette réduction ne vaut que sur présentation d'une de ces cartes suivantes :

KORTING

REMISE

Met een officiële kaart heeft men **GRATIS** toegang tot alle wielervedstrijden van de KBWB / CV / FCWB.

Avec une carte officielle, on a accès **GRATUIT** à toutes les épreuves cyclistes, organisées par la RLVB / FCWB / CV.

GRATIS

RECTO

Gouden Kaart LEVENSLANGE GELDIGHEID	Zilveren Kaart GELDIG TOT: (ZIE KAART)
Carte d'Or VALIDITÉ À VIE	Carte d'Argent VALABLE JUSQU'AU: (VOIR CARTE)

GRATUIT

VERSUS



VERSUS

ANNEXE 2 – AFFICHE



**BELGIAN
CYCLING**
- EST. 1882 -

BELGISCH KAMPIOENSCHAP
CHAMPIONNAT DE BELGIQUE - BELGISCHE MEISTERSCHAFT

1 MEI 2019
Start- en aankomst:
markthal Sint-Lievens-Houtem

2019 BK 2024

BK Tijdrijden Jeugdcategorieën
10u30 - 18u00

www.bkhehozot.be

BELGIAN CYCLING - PRINCIPAL PARTNERS
AG, Esso, lotto, be bank

ORGANISATEN - PRINCIPAL PARTNERS
2019 BK 2024

BELGIAN CYCLING - MAN & MEDIA PARTNERS
BIO RACER, SHIMANO, HLN, Het Laatste Nieuws, Jupiler, VR

ORGANISATEN - MAN & MEDIA PARTNERS
Herzele woongemeente, SINT-LIEVENS HOUTEM, Biffy

ANNEXE 3 – CAUTION BANCAIRE IRRÉVOCABLE

La caution bancaire devra être rédigée en faveur de Belgian Cycling, Avenue du Globe 49, 1190 Bruxelles.

La première caution

Une première caution de € en date du/...../20..... avec une validité de 15 jours après l'événement.

La somme totale reprise dans la caution (=somme d'attribution du CB) doit être payée le/...../20..... (+/- 1 mois avant l'événement).

En cas de paiement tardif, Belgian Cycling peut réclamer la caution bancaire à partir du/...../20..... (+/- 10 jours après la date délai de paiement).

La deuxième caution

Une deuxième caution de € en date du/...../20..... avec une validité de 15 jours après l'événement.

La somme totale reprise dans la caution (=somme d'attribution du CB) doit être payée le/...../20..... (+/- 1 mois avant l'événement).

En cas de paiement tardif, Belgian Cycling peut réclamer la caution bancaire à partir du/...../20..... (+/- 10 jours après la date délai de paiement).

La troisième caution

Une troisième caution de € en date du/...../20..... avec une validité de 15 jours après l'événement.

La somme totale reprise dans la caution (=somme d'attribution du CB) doit être payée le/...../20..... (+/- 1 mois avant l'événement).

En cas de paiement tardif, Belgian Cycling peut réclamer la caution bancaire à partir du/...../20..... (+/- 10 jours après la date délai de paiement).

ANNEXE 4 - PROTOCOLE PODIUM CHAMPIONNATS

POSITION DE BASE

- Deux hôtesse se placent – l'une à côté de l'autre – sur la partie droite du podium :
- Hôtesse 1 porte le maillot sur un coussin ;
- Hôtesse 2 porte les médailles sur un coussin ;
- Sur le podium se placent :
 - Pour Belgian Cycling : président fédéral; président F.C.W.B. ou W.B.V. (ou leurs représentants) ;
 - Organisation : 3 personnes à désigner (ni sponsors, ni enfants) ;
 - Invité d'honneur (facultatif)
 - **AUCUNE AUTRE PERSONNE NE SERA ACCEPTÉE SUR LE PODIUM**

CEREMONIE

1. Les coureurs se placent sur le podium devant les marches ;
2. Le président ainsi que l'hôtesse 1 s'avancent ;
3. La médaille de bronze est remise au 3^{ème} coureur qui prend place sur la marche ;
4. La médaille d'argent est remise au 2^{ème} coureur qui, à son tour, prend place sur la marche ;
5. L'hôtesse 1 recule tandis que l'hôtesse 2 s'avance ;
6. Le président remet le maillot au vainqueur ;
7. L'hôtesse 1 s'avance avec la médaille d'or ;
8. La médaille d'or est remise au vainqueur, qui prend place sur la marche ;
9. L'hymne nationale retentit ;
10. Les fleurs sont remises par l'organisateur / invité d'honneur ;
11. Les autres invités félicitent les coureurs 1,2 et 3 et se placent à côté d'eux (et non pas devant!) ;
12. Si la ville/commune le souhaite, elle peut remettre un souvenir à cet instant ;
13. TOUT LE MONDE, à l'exception des 3 médaillés, quitte le podium.

PHOTOS

Les photographes ont le temps d'immortaliser les gagnants sur et devant le podium, à chaque fois avec le maillot BIORACER. Les maillots de club, des années précédentes (en cas de prolongement du titre par ex.) ou contenant un message publicitaire ne sont pas autorisés. Les coureurs quittent ensuite le podium. Ce dernier se clôture.